

Longtemps après la Flandre, la Wallonie va se doter d'une assurance autonomie

■ Cette assurance aidera les personnes dépendantes. Chaque Wallon contribuera à la financer.

C'est le ministre Maxime Prévot (CDH) qui le dit: "L'Awiph a fêté son vingtième et dernier anniversaire." En annonçant cela, le vice-président du gouvernement wallon en charge notamment de l'Action sociale et de la Santé, ne déclare pas la guerre à l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée (Awiph). Il annonce la naissance d'une nouvelle agence.

S'il faudra attendre le mois d'octobre pour connaître le nom simplifié de ce qu'il convient désormais d'appeler l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles, le gouvernement wallon était fier, jeudi, de présenter la tuyauterie du nouvel OIP (organisme d'intérêt public) qui va gérer d'anciennes compétences (handicap, santé, etc.) et celles transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat (les allocations familiales, etc.).

Une création qui s'accompagne d'une réforme importante pour l'ensemble des Wallons qui peuvent s'attendre au 1^{er} janvier 2017 à voir leurs cotisations de mutuelle augmenter. "Nous allons mettre en place une assurance autonomie comme il en existe déjà une en Flandre, a en effet annoncé Maxime Prévot. Le principe est simple: cette assurance donnera droit à des services d'aides et de maintien à domicile ou encore des aménagements dans les habitations pour toutes les personnes qui, en Wallonie, vont connaître des pertes d'autonomie. Le critère d'âge ne sera plus pris en compte comme par le passé. Contrairement à la Flandre, nous ne donnerons pas d'argent en cash mais des prestations."

Les Wallons seront mis à contribution pour financer cette assurance. Les montants n'ont pas encore été fixés. Il y a une base de comparaison: la Flandre demande chaque année, via la mutuelle, 50 euros par personne – et 25 euros pour un allocataire social.

En Wallonie, il est fort probable que ces montants seront liés aux revenus. "Il ne

s'agit en aucun cas d'une taxe. Les montants qui seront dégagés ne viendront pas dans les caisses du gouvernement wallon. C'est un service en plus", précisent Paul Magnette (PS) et Maxime Prévot.

Un deuxième organisme d'intérêt public

La nouvelle agence wallonne – que l'on pourra comparer à une esquisse de sécurité sociale wallonne – sera installée à Charleroi. Elle sera composée des anciens agents de l'Awiph, d'anciens agents fédéraux de Famifed, du SPF Sécurité sociale, de l'Inami, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du SPW (ils seront 800 en tout).

Mais elle ne sera pas la seule à voir le jour le 1^{er} janvier 2016 puisqu'un deuxième OIP est créé dans la foulée. Il s'agit de la Caisse d'allocations familiales publique dans le but de séparer "l'opérateur et le régulateur". C'est donc via cette caisse que les Wallons toucheront leurs futures allocations familiales (voir "La Libre" du 11 juin 2015).

S.Ta.

Une esquisse d'une sécurité sociale wallonne voit le jour.